

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2022

Convocation en date du : 15/12/2022

Date d'affichage de la convocation : 15/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire.

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Marcel RENON,
Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absents-excuses : M. Philippe PROST a donné procuration à M. André CHARNAY
Mme Séverine DEBIEMME a donné procuration à M. Marcel RENON
Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à M. Emmanuel FENEON

M. Jean-Yves COURTOIS a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2022,
- 2) Dossier salle des fêtes : demande de subvention Appel à projet, ...
- 3) Admission en non-valeur,
- 4) Décisions modificatives budget Communes et Logements sociaux
- 5°) Location mini-bus,
- 6°) décision modificative budget Lotissement La Palissade
- 7) Questions et informations diverses.

1°) Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2022 - Délibération n° 2022/12/01

Le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Dossier salle des fêtes - Délibération n° 2022/12/02

Mme le Maire fait part de la dernière réunion APS.

Cet APS a suscité des interrogations au niveau des plans présentés et du coût qui s'avère plus élevé que prévu. Une demande de modifications des plans a été sollicitée ainsi qu'une recherche d'économies.

Lors de la réunion du 14 décembre, il a été présenté un pré-APD avec les modifications apportées.

Il est prévu une diminution de la surface du hall-bar de 20 m² et du préau pour baisser les coûts. La cuve de gaz restera à sa place seulement pour la cuisine de la salle.

Plusieurs autres points sont abordés :

- éclairage extérieur, éclairage au sol et sur les murs
- étude thermique
- estimation du coût d'installation du matériel du bar et de la cuisine : environ 55 000 €
- bardage extérieur : ne sera pas installé sur la façade de la cuisine mais sur la façade des loges pour éviter la monotonie avec le béton. Mais ceci reste une option.
- option peinture de la toiture de la salle
- aménagement extérieur : coût VRD 120 000 € en option
- subvention DETR : il n'y a plus de plafond. Le dossier sera fait en début d'année
- subvention Appels à projet 2023 :

Mme le Maire rappelle que le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, pour lequel un cabinet d'architecte a été retenu, est en cours et que la phase APS a été clôturée.

Ce projet est éligible à une subvention Appel à Projets 2023 du Département dans le cadre du dispositif "volet 1.8".

Après discussion, le Conseil Municipal confirme la poursuite de ce projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Le plan de financement se présente comme suit à l'issue de cette phase APS :

- ✓ Coût global de l'opération : 1 568 367,71 € HT, soit 1 882 041,25 € TTC
- ✓ Subvention Appel à Projets du Département de Saône et Loire : 120 000,00 €
- ✓ Subvention de la Région BFC - Effilogis : 222 556,00 €
- ✓ Subvention de l'ETAT - DETR/DSIL : 856 744,64 €
- ✓ FC TVA : 308 730,05 €
- ✓ Financement propre : 374 010,56 €.

Le Conseil Municipal,

- confirme la poursuite du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 1 882 041,25 € TTC,

- accepte le plan de financement suivant :

- ✓ Coût global de l'opération : 1 568 367,71 € HT, soit 1 882 041,25 € TTC
- ✓ Subvention Appel à Projets du Département de Saône et Loire : 120 000,00 €
- ✓ Subvention de la Région BFC - Effilogis : 222 556,00 €
- ✓ Subvention de l'ETAT - DETR/DSIL : 856 744,64 €
- ✓ FCTVA : 308 730,05 €

✓ Financement propre : 374 010,56 €.

- sollicite une subvention à hauteur de 40 % sur un plafond des dépenses éligibles maximal de 300 000 € auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'Appel à Projets 2023,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

3) Décisions modificatives - Délibération n° 2022/12/03

Suite au courriel de la Trésorerie de Mâcon en date du 08 novembre 2022, il convient de prendre plusieurs décisions modificatives notamment avec l'obligation, pour différents budgets, d'alimenter les comptes de provisions sur les créances douteuses et d'enregistrer des pertes sur certaines créances douteuses.

a) Décision modificative n° 8 - Budget principal

Mme le Maire propose la décision modificative n°8 suivante budget principal :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6817 Dotation aux provisions :	+ 95,00 €
Article 615228 Travaux d'entretien :	- 95,00 €
Article 6541 Créances irrécouvrables :	+ 2 000,00 €
Article 6358 Autres droits :	- 2 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la décision modificative n° 8 suivante Budget Commune :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6817 Dotation aux provisions :	+ 95,00 €
Article 615228 Travaux d'entretien :	- 95,00 €
Article 6541 Créances irrécouvrables :	+ 2 000,00 €
Article 6358 Autres droits :	- 2 000,00 €

b) Décision modificative n° 2 - Budget logements sociaux

Mme le Maire propose la décision modificative n° 2 suivante budget logements sociaux :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6817 Dotation aux provisions :	+ 154,00 €
Article 615228 Travaux d'entretien :	- 154,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la décision modificative n° 2 suivante budget logements sociaux :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6817 Dotation aux provisions : + 154,00 €

Article 615228 Travaux d'entretien : - 154,00 €

4) Admission en non-valeur - Délibération n° 2022/12/04

Madame le Maire fait part du courriel de la Trésorerie de Mâcon en date du 08 novembre 2022 relatif à une demande d'admission en non-valeur concernant M. et Mme BEYGO, pour l'effacement total de leur dette s'élevant à 1 950,00 € sur des titres émis en 2015 et 2017, les poursuites effectuées n'ayant pas permis de solder ou de diminuer la dette.

Le Conseil Municipal,

- accepte l'admission en non-valeur de la dette de M. et Mme BEYGO pour un montant de 1 950,00 €,
- dit que ces crédits sont prévus au budget 2022 budget Commune par délibération n° 2022/12/03.

5°) Location mini-bus - Délibération n° 2022/12/05

Mme le Maire fait part de la demande du SEJ de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier pour l'utilisation du mini-bus scolaire pendant les vacances scolaires.

Elle précise que cette location doit faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

M. Frédéric Debus indique qu'il a calculé le prix de location au km en prenant les critères pris en considération lorsque nous faisons la déclaration aux Services des Transports à la Région. Le montant au km s'élèverait à 0,56 €.

Le Conseil Municipal,

- valide le montant de 0,56 € / km pour l'utilisation du mini-bus,
- charge Mme le Maire de rédiger la convention correspondante,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°) Décision modificative Lotissement La Palissade - Délibération n° 2022/12/06

Mme le Maire informe qu'il conviendrait d'alimenter certains comptes sur ce budget afin de passer les écritures d'ordre de fin d'année et propose la décision modificative n° 2 suivante budget Lotissement La Palissade :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6068 Autres matières et fournitures : - 0,45 €

Compte 608-043 Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement : + 0,45 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 7015 Vente de terrains aménagés : - 0,45 €

Compte 796-043 transferts de charges financières : + 0,45 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la décision modificative n° 2 suivante budget Lotissement La Palissade :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6068 Autres matières et fournitures : - 0,45 €

Compte 608-043 Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement : + 0,45 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 7015 Vente de terrains aménagés : - 0,45 €

Compte 796-043 transferts de charges financières : + 0,45 €

6) Questions et informations diverses

a) Communautés de Communes Saint Cyr Mère Boitier

Mme le Maire indique qu'une commission communautaire « subvention » a été mise en place et qu'il convient de désigner un référent. Mme Séverine Debiemme est désignée référente de cette commission.

b) Déneigement

M. Jean Gourdon, adjudant-chef de la Brigade de Gendarmerie, a alerté Mme le Maire pour le non-déneigement des routes départementales de Dompierre. Mme le Maire s'est rapprochée des services Départementaux, sa demande a été entendue. Une réorganisation est prévue dès cet hiver avec un passage en priorité de la RD 41 jusqu'à la RCEA.

c) Ilot Bretaire

La signature de l'acte notarié a eu lieu le 09 décembre dernier.

Mme le Maire a fait visiter les lieux au kinésithérapeute très intéressé par le bâtiment de droite.

Afin de réaliser la démolition des bâtiments en fond de parcelle, le bornage du terrain sera à effectuer pour prendre en compte les murs mitoyens. Le géomètre sera contacté.

d) Entretien annuel

Mme le Maire indique qu'elle a fait les entretiens annuels de l'ensemble des agents communaux.

Une formation 1^{er} secours a été sollicitée par plusieurs agents.

e) Camping Le Village des Meuniers

Mme le Maire fait part de sa rencontre avec M. et Mme Marmin, propriétaire du camping Le Village des Meuniers. En effet, ils ont annoncé avoir vendu leur camping à une société française.

f) Commission scolaire

Mme le Maire rappelle la dangerosité de la route départementale passant devant l'école. Elle indique avoir sollicité plusieurs devis pour la fourniture de radars de vitesse pédagogique. Une demande d'autorisation d'installation du panneau sur la Départementale a été envoyée à la Direction des Routes et des Infrastructures de Cluny.

Un accès à l'ENT pour la Mairie a été sollicité auprès de la Directrice de l'Ecole afin de communiquer plus rapidement avec les parents. La demande est en attente.

g) Bulletins municipaux

Ils devraient être livrés entre le 23 et 26 décembre Ils seront distribués entre Noël et le jour de l'An.

h) Installation d'un distributeur automatique de pizzas

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré dernièrement une société qui souhaiterait installer sur la Commune un distributeur automatique de pizzas.

Mme le Maire, rappelant qu'il n'y avait plus de camion pizza, pense qu'il s'agit d'une bonne opportunité.

i) Site Internet

Mme le Maire indique, que lors du Conseil Communautaire du 14 décembre, le contrat de maintenance des sites internet a été reconduit avec Mme Bouvier-Boileau. Mme le Maire précise qu'elle a voté contre cette reconduction de contrat.

Une rencontre est à organiser entre M. Emmanuel Fénéon et M. Rémy Martinot afin de trouver une solution pour le site internet de Dompierre qui n'évolue pas.

j) P.L.U.I

L'ensemble des élus sont invités à une réunion au Lab71 le 17 janvier prochain à 18 h pour une présentation du SCOT.

k) Terrains communaux

Mme le Maire explique que M. Fleury n'a plus de mandat exclusif sur la vente des terrains du lotissement La Palissade et qu'il conviendra de faire des publications pour la vente des lots restants.

La signature de l'acte de vente pour le terrain communal situé vers le cimetière est prévue courant janvier 2023.

l) Distributeur automatique de billets

Il est présenté un état des retraits du DAB en volume et en valeur arrêté à fin novembre.

m) Parcelles constructibles

Mme le Maire rappelle que les parcelles situées en zone constructible passeront automatiquement en zone non constructible le 22/08/2027 si elles ne sont pas viabilisées à cette date.

n) Station-service

Elle est toujours hors-service en raison d'un problème de renouvellement de contrat.

Elle fonctionne uniquement pour les entreprises possédant la carte d'abonné.

o) Terrain de tennis

M. Emmanuel Fénéon fait part de ses rencontres avec 3 sociétés pour une éventuelle installation d'équipements ludiques et/ou sportifs en lieu et place du 2^{ème} terrain de tennis.

M. Guillaume Bouchot se propose de travailler avec lui sur ce dossier.

p) Vœux de la municipalité

Ils auront lieu le samedi 07 janvier 2023 à 16 h 00 à la salle des fêtes.

Fin de séance : 22 h 25

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 janvier 2023 à 20 h 00

Prochains bureaux : 28 décembre 2022 à 9h00

12 janvier 2023 à 14h00

Le secrétaire de séance

Jean-Yves COURTOIS

Le Maire

Géraldine AURAY